

Financement des PME

Le capital investissement pour renforcer les fonds propres

Par **Chahinez Amirou**

Le capital investissement serait le moyen le plus adapté pour renforcer les fonds propres de la société financée et par là-même améliorer les capacités d'endettement auprès des banques, a assuré, hier, le directeur général de la société de capital investissement «El-Djazaïr Istithmar», M. Lachab Youcef. Selon, lui c'est là un moyen «mieux adapté» pour le financement des PME, notamment en matière de création.

Selon ce responsable, le capital investissement présente plusieurs avantages, dont notamment celui «d'être associé à un partenaire financier apportant également une expertise et des compétences managériales». Dans ce cas, l'intervention de la société de capital investissement se fait «sans prise de garanties réelles ou personnelles», et de ce fait, «elle partage les pertes et les profits à concurrence de sa participation».

Ainsi, le capital investissement, prend plusieurs formes, à savoir: le capital risque pour financer la création d'entreprise, le capital développement destiné au financement du développement de l'entreprise, le capital transmission pour accompagner la transmission ou la cession de l'entreprise et le rachat des participations (pour les Spa) et/ou de parts sociales (pour les Sari) détenues par un autre capital investisseur. Sachant que la loi fixe à la société de capital investissement un taux maximal de participation de



49% au capital de la société, avec une durée de participation qui varie entre 5 et 7 ans, M. Lachab a relevé que le capital investisseur «n'a nullement l'intention de s'immiscer directement dans la gestion de la société sollicitant son intervention». «Ce n'est qu'un apporteur de capitaux à la recherche d'un rendement», a-t-il précisé.

Pour ce qui est du champ d'intervention d'El-Djazaïr Istithmar, M.Lachab a affirmé qu'elle cible toutes les PME

de droit algérien des secteurs publics et privés activant dans la production des biens et services. Cependant, la procédure que les porteurs de projets doivent suivre pour bénéficier d'un financement est la même, qu'il s'agisse de création d'une PME, d'une extension d'activité ou de rachat d'une société.

Ainsi, les jeunes promoteurs peuvent faire appel à El-Djazaïr Istithmar pour une prise de participation dans le capital de la PME en se présentant auprès

des agences de la Badr de leurs lieux de résidence.

S'agissant des modalités de sortie dans le cas d'un financement par capital investissement, M. Lachab a fait savoir que contrairement aux remboursements des crédits bancaires qui se font par des amortissements (capital+intérêts), la sortie dans le cas d'un financement par prise de participation est réalisée selon les modalités arrêtées par les deux parties dans un pacte, baptisée «pacte des actionnaires».

D'une manière générale, la sortie du capital de la société financée «est réalisée par l'une des modalités suivantes: le rachat par l'actionnaire entrepreneur de la participation de la société de capital investissement, la cession (de gré à gré) de la majorité du capital de l'entreprise à un opérateur industriel (du secteur) ou à un Fonds d'investissement, la cession d'une fraction du capital, via une introduction en Bourse», a-t-il souligné.

C.A.